

DÉPARTEMENT DE L' AISNE

ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-THIERRY

COMMUNE D'ESSOMES-SUR-MARNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 8 SEPTEMBRE 2014

Présents :

M. CLERBOIS Jean-Paul, M. BERGAULT Jean-Paul, Mme BRIOUX Marie-Line, M. HIERNARD Pascal, Mme LALY Georgette, M. BUCQUET Gilles, Mme MARECHAL Christelle, M. BOUCHE Jean-Yves, M. FORJAN Louis, Mme LOPPIN Danielle, Mme GATTEAU Carine, Mme LEANDRE Frédérique, Mme TANGUY Maryse, M. BREME Éric, M. FREUDENREICH Pascal, Mme GUILLAUME Danielle, Mme HUOT Isabelle, M. LASSERE Jean François, Mme BELIN Katty

Pouvoirs de :

M. FABIANSKI Jean-Marc à M. LASSERE Jean François
M. GOMEZ Louis à M. BREME Éric
Mme SAMAKE Jmaïaa à Mme BRIOUX Marie-Line

Absent :

M. SOMVEILLE Gyril

Madame GUILLAUME Danielle est nommée secrétaire de séance

Ordre du jour

- Lecture des délibérations prises lors du dernier conseil municipal,
- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'USESA,
- Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement du SARCT,
- Modification des statuts de la Communauté de Communes de la région de Château-Thierry – Compétence Aide à domicile,
- Composition de la commission d'appel d'offres – Désignation d'un membre,
- Eradication de 41 ballons fluos : rue de la paix – rue de la cote – chemin de la borde à Montcourt et CR dit de la grenouillère,
- Vente d'un terrain cadastré section XW n° 145 surface 25 a 33 ca,
- Achat de parcelles AE 7 – YE 145-146 pour 26 a 61 ca,
- Lancement de l'appel d'offres Chemin de Montcourt,
- Réhabilitation des logements de Monneaux – convention de maîtrise d'œuvre,
- Bâtiments communaux – convention de maîtrise d'œuvre,
- Fonds Départemental de solidarité (FDS) VC 20 Route de Bourbetin,
- Participation scolaire,
- Modification du tableau des emplois,
- Convention pour la mise en place des temps d'activités périscolaires,
- Décisions modificatives au budget,
- Financement des travaux,

- Motion « Non au mariage forcé Picardie/Nord Pas de Calais »
- Questions diverses

1) **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'USESA**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable de l'USESA pour l'année 2013, approuvé par les membres du Comité Syndical en séance du 9 juillet dernier et qui doit être présenté aux communes adhérentes avant le 31 décembre 2014.

L'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne (USESA) est un syndicat intercommunal à vocation unique dont les compétences reposent sur la production, le traitement et la distribution d'eau potable.

Le territoire d'intervention de l'USESA sur l'arrondissement de Château-Thierry et Soissons (pour la commune d'Oulchy le Château) est constitué de :

- 102 communes,
- 61 384 habitants desservis,
- 69 réservoirs d'une capacité de 25 702 m3,
- 26 607 abonnés.

Les communes de Courthiézy et Dormans (pour la desserte du hameau de Soilly) ne font plus partie du syndicat conformément à l'application du schéma départemental de la Marne en date du 01 janvier 2013.

L'adhésion de la commune de Marolles (Département de l'Oise) a été autorisée par arrêté préfectoral du 19 décembre 2013. De ce fait, le présent rapport n'intègre pas les données d'exploitation de cette commune.

L'USESA confie l'exploitation du service d'eau potable en affermage. Suite à l'expiration du contrat signé en février 2001, un nouveau contrat a été signé avec la Société Véolia Eau en date du 27 février 2013 avec effet au 1^{er} mars 2013 jusqu'au 28 février 2028.

La durée du contrat est de 15 ans, avec la réalisation de trois points principaux :

- La télé relève des compteurs (mise en place sur une période de 3 ans)
- La sectorisation (6 mois pour l'étude et 2 ans pour la mise en place des compteurs de sectorisation à compter de la validation de l'étude par l'USESA)
- La suppression des branchements plomb (350 branchements plomb supprimés/an sur une durée de 12 ans).

Les membres du conseil municipal acceptent le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'USESA.

2) **Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement du SARCT**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement du S.A.R.C.T.

Le Syndicat d'Assainissement de la Région de Château-Thierry (S.A.R.C.T.) est un Service Public Industriel et Commercial régi par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) en tant que Syndicat Intercommunal à Vocation Unique chargé de la collecte et du traitement des eaux usées.

Acteur majeur de la gestion de l'eau dans le sud de l'Aisne, il participe activement à la protection de ce patrimoine national « eau » et en particulier à l'amélioration de la qualité de la Marne en assurant une gestion équitable et solidaire de l'assainissement au service de l'intérêt général.

Depuis sa création en 1966, le S.A.R.C.T., service public en régie directe, possède, gère et entretient un réseau d'assainissement d'eaux usées. Notamment la station d'épuration « Pierre LEMRET » à Château-Thierry mise en service pour la première fois en 1972, reconstruite totalement et de nouveau mise en service en 2013, ainsi que la station d'épuration du Petit Ballois à Nesles la Montagne mise en service en 2012.

Le S.A.R.C.T. est aujourd'hui composé de 19 communes. L'organe délibérant est le Comité Syndical, composé de 38 délégués syndicaux soit deux délégués nommés par les Conseils Municipaux de chaque commune adhérente.

Toujours dans un souci de protection de l'environnement et par le biais de conventions, le S.A.R.C.T. traite également les eaux usées du S.A.C.A.B. (Syndicat d'Assainissement de Chézy-sur-Marne, Azy-sur-Marne et Bonneil) et des industries locales.

Prévu par le CGCT et la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement est un document réglementaire obligatoire.

Mais il est avant tout un outil d'informations à destination des usagers, il sert de référentiel pour engager le service public concerné dans une démarche de progrès et pour donner au public des éléments d'explication du prix de l'eau.

Les membres du conseil municipal acceptent le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement du S.A.R.C.T.

3) Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Région de Château-Thierry – Compétence Aide à domicile

Monsieur le Maire explique que par délibération en date du 10 juillet 2014, le Conseil Communautaire a décidé de modifier ses statuts en prenant la compétence « aide à domicile », à compter du 1er janvier 2015.

Cette réflexion est engagée depuis 2012 dans le cadre des propositions faites à l'occasion de l'élaboration du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et a fait l'objet d'un diagnostic financier par le cabinet Eneis Conseil mandaté par le Conseil Général de L'Aisne.

Cependant, conformément au Code Général des Collectivités Locales, cette décision ne sera effective qu'après accord des communes membres, exprimé à la majorité qualifiée.

Cette prise de compétence permettrait notamment :

- Une égalité d'accès à l'offre de services sur l'ensemble des 25 communes,
- Une harmonisation et une optimisation des services en direction des personnes âgées (Centre local d'information et de coordination, portage des repas...),
- La mise en place de services supplémentaires favorisant le maintien à domicile des personnes âgées (télé alarme par exemple, garde de nuit ...).
- Une normalisation et une harmonisation des statuts du personnel,
- Une réalisation d'économies d'échelle en mutualisant les services.

Les membres du conseil municipal, moins une personne contre, acceptent la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Région de Château-Thierry « Compétence Aide à Domicile ».

4) Composition de la Commission d'Appel d'offres – Désignation des membres

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il faut nommer une nouvelle personne en tant que titulaire de la commission d'appel d'offres.

En effet lors du Conseil municipal en date du 3 avril 2014, la commission d'appel d'offres a été nommée en incluant Monsieur le Maire parmi les 3 titulaires. Or étant membre de droit Monsieur le Maire ne compte pas dans les six personnes à nommer.

Suite à l'élection du nouveau membre le 8 septembre 2014, la commission d'appel d'offres est ainsi composée :

-M. Jean Paul CLERBOIS, Maire et président de droit

Titulaires :

-Mme Danielle GUILLAUME

-M. Gilles BUCQUET

-M. Pascal FREUDENREICH

Suppléants :

-M. Jean-François LASSERE

-M. Louis FORJAN

-Mme Isabelle HUOT

Cette délibération annule et remplace celle du 3 avril 2014.

5) Eradication de 41 ballons fluos, rue de la paix – rue de la cote – chemin de la borde à Montcourt et CR dit de la grenouillère,

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que l'Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne (USEDA) envisage l'éradication de 41 ballons fluos rue de la Paix, rue de la cote, chemin de la Borde à Montcourt et CR dit de la Grenouillère.

Le coût total des travaux s'élève à la somme de 21.342.96 € HT.

En application des statuts de L'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de ses caractéristiques (puissances des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non des consoles, nature des mâts et des lanternes).

Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de 11.738.63 €.

Cette somme sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Suite à l'appel téléphonique avec M. COATTRIEUX de l'USEDA le 9 septembre 2014, il faut faire un courrier pour engager les 2 devis et les valider au Conseil Municipal début janvier 2015.

6) Vente d'un terrain cadastré section XW n°145 surface 25a 33ca

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de vendre la parcelle cadastrée section XW n°145, lieudit « La Givresse » d'une contenance de 25a 33ca au prix de 4€ du m² à M. Dominique FREX demeurant à Bouresches.

M. FREX a déjà acquis, suite à une décision du conseil municipal du 29 octobre 2013, la parcelle cadastrée section XW n°89 lieudit « La Givresse ».

Monsieur le Maire propose de confier le dossier à l'étude NOTTA et précise que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Les membres du conseil municipal acceptent la vente de la parcelle ci-dessus nommée et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les actes s'y rapportant.

7) Achat des parcelles section AE n°7 – Section YE n°145-146

Monsieur le Maire propose l'achat des parcelles suivantes appartenant à DEFTA
Section AE n° 7 pour 22 a 09 ca Lieudit les Marais
Section YE n° 145 pour 2 a 80 ca Lieudit Les Gontiers
Section YE n° 146 pour 1 a 72 ca Lieudit Les Gontiers

Surface totale : 26 a 61 ca

Le prix proposé est de 0.50 € le m2 soit 1330.50 €.

Le notaire chargé de la vente est Maître Guy Schweitzer notaire à Nangis (77). Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Les membres du conseil municipal acceptent l'achat des parcelles et mandatent Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

8) Aménagement du carrefour – Chemin de la Borde à Montcourt – Lancement de l'appel d'offres

Monsieur le Maire explique que le conseil municipal a acheté une propriété à Montcourt en 2012, propriété dont une partie a été démolie de façon à pouvoir élargir la chaussée.

Il est donc nécessaire de lancer l'appel d'offres pour l'aménagement du carrefour, et refaire le Chemin de la Borde à Montcourt.

Les membres du Conseil Municipal donnent l'autorisation à Monsieur le Maire pour lancer l'appel d'offres dès que possible.

9) Réhabilitation des logements de Monneaux – Convention de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire informe la nouvelle équipe municipale qu'au-dessus de l'école de Monneaux, il y a des logements qui demandent à être rénovés et explique que nous avons déjà travaillé sur ce dossier en 2011 avec des études d'architecte et des études des sols.

Le projet a été mis en suspens pour des raisons financières.

Il a été décidé de ressortir ce projet et de demander à l'architecte Monsieur Antoine COSSON de nous établir une nouvelle convention pour la continuité des travaux.

Cette prestation s'élève à la somme de 14.500 € hors taxes soit 17.342 € ttc et comprend les missions suivantes :

- Etudes d'esquisse,
- Etudes d'avant-projet sommaire,
- Etudes d'avant-projet définitif
- Etudes de projet
- Dossier de consultation des entreprises
- Dossier des ouvrages exécutés

Les membres du conseil municipal ouvrent les crédits nécessaires au budget et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

10) Transformation des ateliers municipaux – Convention de Maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire présente la proposition d'honoraires établi par M. Antoine COSSON pour la transformation des ateliers municipaux, chemin rural des Soupirs.

Cette prestation s'élève à la somme de 12.350 € hors taxes soit 14.820 € ttc et comprend les missions suivantes :

Conception

- Etudes d'esquisse
- Etudes d'avant-projet sommaire
- Etudes d'avant-projet définitif
- Etudes de projet de conception générale et dossier de consultation des entreprises

Suivi de chantier

- Assistance pour la passation des contrats de travaux
- Visa des études d'exécution et de synthèse
- Direction de l'exécution des contrats de travaux
- Assistance aux opérations de réception

Les membres du conseil municipal ouvrent les crédits nécessaires au budget et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

11) Fonds Départemental de Solidarité – VC 20 Route de Bourbetin

Monsieur le Maire explique qu'après avoir pris connaissance des décisions prises par le Conseil Général relative à la répartition des subventions en provenance du Fonds Départemental de Solidarité, le conseil municipal peut solliciter une subvention de 3921.32 € sur un montant de travaux de 15.633.00 € ttc pour les travaux sur la voirie communale à Bourbetin.

Il restera à la charge de la commune un montant de 11.711.68 €.

L'appel d'offres sera lancé mi-septembre afin de retenir l'entreprise qui réalisera les travaux.

Le conseil municipal sollicite une subvention et s'engage à affecter à ces travaux la somme de 11.711.68€ sur le budget communal.

12) Participation scolaire

Monsieur le Maire explique que nous avons reçu deux avis des sommes à payer concernant des enfants habitant la commune et scolarisés l'un à Charly sur Marne pour une somme de 500 €/an et l'autre à Villiers Saint Denis pour la somme de 400 €/an.

Les membres du conseil municipal acceptent le paiement de ces deux participations aux communes citées ci-dessus.

13) Modification du tableau des emplois

• **Melle Jennifer VACARESSE :**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier en date du 2 septembre 2014 reçu de Melle Jennifer VACARESSE demandant le renouvellement de son 90% de son temps de travail pour des raisons personnelles. Pour votre information, voilà plusieurs années qu'elle nous dépose sa demande.

Les membres du Conseil Municipal acceptent la demande de Melle Jennifer VACARESSE, soit 90% de son temps de travail du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015.

• **3 Contrats aidés : agents d'entretien**

Les serres se sont effondrées suite aux différentes intempéries de cet été. Il est proposé l'embauche de trois contrats aidés pour démonter et ramasser le verre. Les travaux doivent être, pour des raisons de sécurité, réalisés au plus vite.

Vu le tableau des emplois adopté par délibération du 8 Septembre 2014,

Vu la délibération créant trois emplois en CUI-CAE à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires pour l'exercice des fonctions d'agent d'entretien.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les contrats seront conclus pour une durée de un an allant du 1er octobre 2014 au 30 septembre 2015.

Les membres du conseil municipal décident d'adopter la proposition du Maire, de modifier le tableau des emplois, d'inscrire au budget les crédits correspondants, que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1 er octobre 2014, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

- **Contrat aidé : agent de communication**

Ce contrat sera pour le développement de la communication et la préservation de notre patrimoine.

Vu le tableau des emplois adopté par délibération du 8 Septembre 2014,

Vu la délibération créant un emploi en CUI-CAE à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires pour l'exercice des fonctions d'agent de communication.

Monsieur le Maire explique qu'un contrat à durée déterminée allant du 1^{er} Octobre 2014 au 30 Septembre 2015 va être mis en place.

Les membres du conseil municipal décident d'adopter la proposition du Maire, de modifier le tableau des emplois, d'inscrire au budget les crédits correspondants, que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1 er octobre 2014, et informent que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

- **Temps d'activité périscolaire : création de 5 emplois à temps non complet**

Monsieur le Maire présente les candidatures pour les nouvelles activités périscolaires (NAP) :

-Melle Amélie HECHT pour un contrat à durée déterminée allant du 08 septembre 2014 au 3 juillet 2015 à raison de 5 heures hebdomadaires pour l'exercice des fonctions d'animateur.

-M. Vincent ARMAND pour un contrat à durée déterminée allant du 15 septembre 2014 au 19 décembre 2014 à raison de 3 heures hebdomadaires pour l'exercice des fonctions d'animateur.

-Mme Emma LEBON pour un contrat à durée déterminée allant du 08 septembre 2014 au 3 juillet 2015 à raison de 4 heures hebdomadaires pour l'exercice des fonctions d'animateur.

-M. Gérald LAVIRON pour un contrat à durée déterminée allant du 08 septembre 2014 au 3 juillet 2015 à raison de 4 heures hebdomadaires pour l'exercice des fonctions d'animateur.

-Mme Myriam ROBERTS pour un contrat à durée déterminée allant du 08 septembre 2014 au 3 juillet 2015 à raison de 1 heure hebdomadaire pour l'exercice des fonctions d'animateur.

Les membres du conseil municipal décident d'adopter les propositions du Maire, de modifier le tableau des emplois, d'inscrire au budget les crédits correspondants, que les dispositions de la présente délibération prendront effet respectivement les 8 et 15 septembre 2014, et informent que la présente délibération peut

faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

14) Conventions pour la mise en place des temps d'activités périscolaires

Monsieur le Maire propose la signature des conventions avec les différents partenaires pour la mise en place des temps d'activités scolaires pour l'année 2014-2015 (dénommée maintenant nouvelles activités périscolaires : NAP).

- **Convention avec l'Amicale de Crogis à Essômes sur Marne**

Monsieur le Maire présente la convention établie avec l'Amicale de Crogis à Essômes sur Marne pour les nouvelles activités périscolaires représentée par M. Gilles BUCQUET, pour une activité de badminton.

Cette prestation se fera à titre gracieux.

- **Convention avec l'Etoile Cycliste de Château-Thierry**

Monsieur le Maire présente la convention établie avec l'Etoile Cycliste de Château-Thierry pour les nouvelles activités périscolaires représentée par Mme Annie REILLE, pour une activité d'initiation au VTT.

Le coût de la prestation est de 15 euros/l'heure.

- **Convention avec la Pétanque Club d'Essômes sur Marne**

Monsieur le Maire présente la convention établie avec la pétanque Club d'Essômes sur Marne pour les nouvelles activités périscolaires représentée par M. Rachel BOURGEOIS, pour une activité d'initiation à la pétanque.

Cette prestation se fera à titre gracieux.

Les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à signer les trois conventions ci-dessus décrites.

- **Convention de mise à disposition de la salle du comité des fêtes et de la salle du foyer de Monneaux pour les nouvelles activités périscolaires**

Monsieur le Maire explique que compte tenu de la mise en place des nouvelles activités périscolaires, il est conseillé de mettre en place une convention concernant la mise à disposition d'une salle par le Comité des Fêtes et par le Foyer de Monneaux.

Le ménage est pris en charge par le personnel communal une fois par semaine.

Une participation forfaitaire pourrait être donnée pour les charges (électricité, chauffage et eau) pour l'année scolaire 2014-2015 d'un montant de 500 € par an et par salle.

Les membres du conseil municipal acceptent le versement de la somme indiquée ci-dessus pour chacune des deux salles.

15) Décisions modificatives au budget

Monsieur le Maire présente les décisions modificatives suivantes :

- Section de fonctionnement Crédits supplémentaires

Dépenses Chapitre 014 – Compte 73925	+ 6380,00 €
Chapitre 74 Compte 7484	+ 6026,00 €

Chapitre 70 Compte 7062	+ 354,00 €		
• Section d'investissement – Dépenses – Virement de crédits			
Opération 534 * Useda * Compte 21534	+ 4.850,00 €		
Opération 553 * Mobilier scolaire * Compte 2184	- 4.850,00 €		
• Section d'investissement – Dépenses – Virement de crédits			
Opération 548 -Viabilisation des terrains des Coquelicots			
Compte 2313	+ 10.100,00 €		
Opération 533 - Travaux de voirie * compte 2152	- 10.100,00 €		
• Section d'investissement - Dépenses - Virement de crédits			
Opération 540 * Matériel informatique * compte 2183			
(Logiciel Ségilog – antivirus)	+ 3 400,00 €		
Opération 533 * Travaux de voirie * compte 2152	- 3.400,00 €		
• Section d'investissement –Dépenses – Virement de crédits			
Opération 482 * * Chemin de l'Arpent compte 2313	+ 16.000,00 €		
Opération 533 * Travaux de voirie * compte 2152	- 16.000,00 €		
• Section d'investissement - Nouvelle opération 560			
Bâtiments communaux Etudes		Dépenses	
Chapitre 21 Compte 2152 opération 533	- 14.820,00 €		
Chapitre 20 compte 2051	+ 14.820,00 €		
• Section d'investissement – Nouvelle opération 559			
Achat d'une balayeuse/Desherbeuse		Dépenses	Recettes
Chapitre 21 compte 21578	+ 17.160.00 €		
Chapitre 13 compte 1388 Subvention Agence de l'eau			+ 4.801.00 €
Chapitre 13 compte 1323 Conseil Régional de Picardie			+ 960.00 €
Chapitre 13 compte 1381 Europe Fonds Leader			+ 5.679.00 €
Chapitre 16 compte 1641 Emprunts			+ 5.720.00 €
• Compte 2152 – 040			
Chapitre 21 – compte 2152 – Opération 533	- 119.754.73 €		
	+ 119.754.73 €		

Les membres du conseil municipal acceptent les décisions modificatives ci-dessus.

16) Financement des travaux

Suite à l'appel d'offres qui sera lancé dans le courant de la semaine 37-38, pour la réalisation des travaux du Chemin de Montcourt – La Borde, un financement doit être mise en place. L'estimation des travaux est de 84.000 € ttc environ.

Il sera nécessaire de mettre en place un emprunt de 70.000 €.

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Maire et après un échange de point de vues :

-Déterminent, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet: Emprunt sollicité à la Caisse d'Epargne : Prêt Moyen Terme de 70.000 €, à taux fixe, aux conditions en vigueur à la signature du contrat et dont le remboursement s'effectuera en 12 années à partir de 2015 par périodicités trimestrielles.

-mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

- Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

17) Motion « NON au mariage forcé Aisne – Nord Pas de Calais »

Le Président de la République a présenté le 3 juin 2014 son projet de réforme territoriale. Le 23 juillet, la carte qui prévoyait le rattachement de la Picardie à la Champagne Ardenne, modifiée par certains députés, a été adoptée par l'Assemblée Nationale. Ainsi notre région Picardie et donc le département de l'Aisne serait rattaché à la Région Nord Pas de Calais.

L'arrondissement de Château-Thierry et notre commune n'ont rien à gagner dans ce rapprochement qui nous imposerait Lille comme capitale régionale.

Notre économie, notre agriculture, notre viticulture, notre santé, notre accès à l'enseignement supérieur font que nous sommes naturellement portés vers un axe Est Ouest ou Ouest Est et non vers un axe Sud Nord.

Après en avoir délibéré, les élus d'Essômes-sur-Marne s'opposent avec force et raison à la carte générée par la réforme et exigent le rattachement du Sud de l'Aisne, voire le département de l'Aisne dans sa totalité à la Région Champagne Ardennes.

18) Questions diverses

- Compteurs en plomb

L'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne réalise dans le cadre de sa Délégation de Service le renouvellement des branchements en plomb sur l'ensemble de son territoire. Pour la commune d'Essômes, les travaux débuteront début octobre.

- Scot

Le dossier a été approuvé dans son ensemble dans le courant de l'été.

- Remboursement sortie des anciens pour deux personnes malades.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que M. et Mme Bernard CHIBOUST s'étaient inscrits au voyage programmé le 4 septembre 2014 et ont réglé leur participation. Ce voyage comportait la visite de la ferme au fil de l'angora, le repas, animation et spectacle et guinguette avec accordéoniste et le goûter.

Ces deux personnes n'ont pas pu participer au voyage pour cause de maladie.

Les membres du Conseil Municipal, au vu de l'explication donnée, autorisent le Maire à signer tous les documents relatifs au remboursement des sommes payées soit 30 €.

- Concert Rock le 1^{er} novembre 2014 salle polyvalente

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.